



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION POUR LA MISE EN
PLACE D'UN ATELIER "GYM ATTENTIVE"**

**DÉCISION N° AU-19-351
EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°4928 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Didier DENHEZ ;

CONSIDÉRANT que l'association APAAR, représentée par sa Cheffe de projet Madame Pascale BRAS-GOETSCHER, dont le siège social est situé au 34 avenue de la Favorite 94350 Villiers-sur-Marne, s'engage à assurer douze séances de « Gym Attentive » à destination de seniors présentant des troubles de la mémoire, pour la ville de Vincennes, du 27 septembre 2019 au 20 décembre 2019 ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec l'association APAAR, représentée par sa Cheffe de projet Madame Pascale BRAS-GOETSCHER, pour la mise en place d'un atelier de « Gym Attentive » à destination des seniors présentant des troubles de la mémoire du 27 septembre au 20 décembre 2019.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire Chargé de la jeunesse et de la
santé,

Signé

Didier DENHEZ

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190927-lmc1H6703H1-AR Date de réception en Préfecture : 27/09/2019 Date de Publication : 27/09/2019
